

Procès verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 20 février 2025

Les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur **convocation** de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence, signée par les associés présents.

Monsieur HAMARD FRANCIS préside la séance en sa qualité d'associé.
Le président constate que tous les associés sont présents. En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau, et met à disposition de l'assemblée

- La convocation adressée à tous les associés.

- La feuille de présence.

- Le texte des résolutions proposé au vote de l'assemblée.

A savoir :

Constatation du changement de siège social de la Société qui se situe dorénavant à Caudry, 1 place Eugène Fievet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Ce procès-verbal est dressé, après lecture, et a été signé par la gérance et les Associés.

Miguel HAMARD



Matthieu HAMARD



Francis HAMARD

